



CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX MUNICIPAUX



ENTRE : Monsieur le Maire de la commune de **THIGNONVILLE**
d'une part

ET : (1)
.....
d'autre part

(1)..... sollicite l'autorisation d'utiliser la salle polyvalente
le (2) à
en vue d'organiser (3)

1°) DÉSIGNATION PRÉCISE DES LOCAUX UTILISÉS

Salle polyvalente 8, Rue de Sermaises 45300 THIGNONVILLE

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-dessus, à les nettoyer et à les remettre en état après usage ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

L'organisateur reconnaît avoir procédé à une visite des lieux et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

2°) NOMBRE DE PARTICIPANTS :

3°) CONDITIONS DE PAIEMENT

La somme de **120 €uros** devra être réglée avant la prise de possession des locaux au moyen d'un chèque libellé à l'ordre du **TRÉSOR PUBLIC** ou vous sera réclamée par le Receveur Municipal.

Une caution de **300 €uros** sera versée pour les dommages éventuels.

4°) MESURES DE SÉCURITÉ

L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et s'engage à les appliquer. L'organisateur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés, etc.) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

5°) ASSURANCE

L'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition. Cette police portant le n° a été souscrite le auprès de

6°) RESPONSABILITÉ

Dans l'exécution du présent contrat, seule et engagée la responsabilité de l'organisateur.

La présence de Monsieur le Maire n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

Fait à **Thignonville**

Le

L'organisateur responsable

Le Maire ou son représentant

- (1) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur-organisateur.
- (2) Date et heures.
- (3) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation.